

# LA LISTE ÉLECTORALE

## et sa révision...



info@sainteannedesorel.ca

Êtes-vous  
sur la liste ?

c'est  
obligatoire

Pour exercer son droit de vote, un électeur doit **OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRIT** sur la liste électorale.

La liste électorale municipale est produite à partir de la liste électorale permanente du Québec. Depuis 1997, les renseignements sur les électeurs du Québec sont regroupés dans un fichier informatisé administré par le Directeur général des élections du Québec. Ces informations, qui demeurent confidentielles, servent à préparer les listes électorales pour les élections provinciales, municipales et scolaires.

Pour vous permettre de vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale de la municipalité, un avis personnalisé sera transmis à chaque résidence de Sainte-Anne-de-Sorel (maisons et chalets) dans la semaine du 9 octobre 2017, **seulement si un scrutin est nécessaire le 5 novembre suivant.**

Commission  
de révision

17 octobre 2017  
18 octobre 2017

Si il y a scrutin le 5 novembre et que vous ne recevez pas l'avis personnalisé ou l'extrait de la liste électorale, si vous n'êtes pas inscrit sur la liste, ou si vous constatez une erreur concernant votre inscription ou désirez la radier, vous devrez vous présenter devant la Commission de la révision de la liste électorale qui se tiendra au bureau du président d'élection situé à la mairie (1685, chemin du Chenal-du-Moine) selon l'horaire suivant :

**Mardi 17 octobre**  
10 h 00 à 13 h 00  
14 h 30 à 17 h 30  
19 h 00 à 22 h 00

**Mercredi 18 octobre**  
10 h à 17 h 30

La Commission de révision pourra exiger tout document nécessaire pour prendre une décision, par exemple, une pièce d'identité.

En  
bref !

• **SEMAINE DU 9 OCT. 2017**

Surveillez la poste pour votre avis personnalisé d'inscription.

• **17 - 18 OCT. 2017**

Si vous n'avez pas reçu d'avis, présentez-vous devant la Commission de révision.

